

99 N° 3 1977

Charité. Vérité. Justice

Clément MERTENS (s.j.)

p. 391 - 405

<https://www.nrt.be/es/articulos/charite-verite-justice-1101>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Charité. Vérité. Justice

Fons iustitiae cum veritate caritas.

Plus d'une fois, dans les milieux les plus « pratiquants », on entend déplorer qu'aujourd'hui les homélies dominicales, les documents de la Hiérarchie ou les écrits des théologiens parlent trop de justice, au détriment de la charité. Il y a là, nous paraît-il, une équivoque. En tâchant de la dissiper, on a chance d'aider non seulement des chrétiens dont la sincérité et la générosité ne sont généralement pas en cause, mais aussi tant d'hommes qui luttent pour la justice, et nous tous enfin qui oublions parfois les imbrications de ces deux vertus et leur enrichissement mutuel. Les pages qu'on va lire proposent, sans prétention scientifique, quelques réflexions sur ce sujet.

I. — JUSTICE ET CHARITÉ : LEUR DYNAMISME

Le terme de justice est susceptible d'acceptions diverses et connexes entre elles. Il peut désigner un ordre convenable régnant dans une société, les normes élaborées à cette fin, l'appareil chargé d'en assurer le respect. Ici nous envisageons la justice surtout comme vertu, c'est-à-dire en tant que disposition à rendre à chacun ce qui lui est dû : « suum cuique tribuere »¹. Cette définition ne nous avance pas beaucoup. Le point difficile consiste à préciser « ce qui est dû », le « suum ». C'est ici qu'il faut, nous semble-t-il, entrer dans un dynamisme, une dialectique, qui feront apparaître à travers la charité la justice elle-même et à travers l'une et l'autre un dépassement continu.

L'amour envers Dieu et envers le prochain constitue la vertu fondamentale de la vie individuelle et de la vie sociale, le principe même de leur épanouissement. Nous n'existons que par le fait d'une Bonté qui se communique et nous demande d'agir à son exemple sous peine de nous replier sur nous-mêmes, pis encore, d'entrer

1. Le mot « justice » est susceptible de significations plus ou moins étendues. Pour la Bible le juste est celui qui observe les prescriptions de la Loi, entendue elle-même en un sens très large ; est juste celui qui accomplit la volonté de Dieu en quelque domaine que ce soit. Pour Aristote le bien commun de la cité constitue la valeur suprême, et la justice, observation de la loi, est la vertu fondamentale de la vie sociale.

dans le cercle proprement infernal de l'égoïsme et de la haine. Mais l'amour des autres ne peut être simple bienveillance, bien-faisance, générosité livrée aux aléas de notre volonté inconsistante et de notre information partielle, hasardeuse et sujette aux engouements. Car les autres, il faut les aimer comme des personnes, des valeurs en soi, ayant leur destinée singulière, et dignes d'être, au sens actuel du mot, « reconnues » pour telles. Cette reconnaissance ne saurait être authentiquée si elle ne nous fait admettre que, pour l'existence et l'épanouissement des autres, certains comportements sont absolument nécessaires de notre part et exigibles par autrui. D'ailleurs nos semblables ne négligeront pas de nous les rappeler ou de nous instruire et de nous pousser à les adopter, serait-ce par la contrainte. Nous sommes dès lors au niveau de la justice², de l'exigence précise et rigoureuse. Celle-ci du reste, une fois établie, laisse place à des initiatives plus généreuses et leur ouvre la voie. Et à leur tour les expériences vécues en ces démarches pourront conduire à découvrir des exigences nouvelles et susciter de la sorte un progrès de la justice.

Dans ce processus, dont il y aura lieu d'analyser les ressorts et de discerner les étapes, la justice apparaît comme la *médiation* nécessaire entre une charité bien intentionnée, mais encore vague et inconsistante, et une charité qui, ayant effectivement admis par la justice la réalité des personnes humaines dans les circonstances concrètes, progresse au-delà, dans un nouvel univers d'invention et de libéralité, et prépare un ordre de justice plus conforme à

2. Le regretté R. Clémens écrivait : dans l'unité établie par communication entre les hommes, « la justice... mesure le don nécessaire. Elle est *charité de l'exigible* ». Il n'hésitait pas à affirmer aussi : « la justice est fille de liberté, fille de liberté et de raison, née dans l'architecture des ensembles » (*A propos des notions de libération de la personne humaine et de société*, dans *Revue Nouvelle* 4 (1946) 650). Nous aurons à revenir sur la compatibilité de la liberté et de la contrainte. — Pour G. Madinier, « la grande loi morale, celle en laquelle tous les devoirs se résument, c'est la charité qui consiste à se vouloir comme membre libre du tout. 'Je veux que nous soyons.' C'est cette loi que Secrétan, dans *Le principe de la morale*, analyse... Le progrès qui conduit de l'unité première [ou du conflit, ajouterions-nous], de l'unité de nature à l'unité voulue, se réalise par la justice et la charité, la justice n'étant que l'aspect négatif de la charité » (*Conscience et Amour. Essai sur le « nous »*, coll. *Biblioth. de phil. contemp.*, Paris, Alcan, 1938, p. 46). Un peu plus loin il corrigera sa notation trop restrictive concernant la justice : « Il y a dans la justice plus qu'une attitude purement négative ; il y a l'affirmation d'autrui comme un *lui*, comme un être individuel, et l'affirmation que ce *lui* a une valeur... La justice est la reconnaissance de mon prochain comme *autre*... La justice est un effort positif, pour créer ce que nous appelons *l'espace social*, c'est-à-dire un milieu où autrui et moi-même puissions évoluer à l'aise dans une réciprocité d'indépendance, établir des rapports de civilisation entre nous et déployer respectivement nos initiatives » (*ibid.*, p. 63). A notre sens c'est encore trop peu dire : du *lui* il s'agit de faire un *toi* et d'unir nos efforts, nos initiatives, tout en laissant à l'autre, sans nul doute, un espace où il puisse développer les initiatives qui surgissent de son être propre.

l'appel de Dieu et à l'appel des autres. Dialectique continue, dont il nous faut indiquer quelles sont les conditions concrètes et quelles techniques elle met nécessairement en œuvre — moyennant quoi on peut sortir d'une conception purement idéale, trop facilement irénique, pour affronter la réalité de tous les jours.

Le processus dont nous parlons se déroule dans un cadre social, un réseau de relations collectives plus ou moins larges et qui sont, comme l'a bien noté François Perroux, des relations de « concours-conflits ». Nulle société ne saurait subsister sans l'adhésion de ses membres à certaines valeurs fondamentales. Mais celles-ci ne sont point perçues par tous au même degré. Il en est qui profitent de leur position de force pour exploiter les autres ; de ce fait ils provoquent des conflits. Il n'arrive pas souvent que s'instaure un ordre plus juste sans qu'il ait fallu l'arracher aux milieux dominants. Flagrante dans les grands mouvements révolutionnaires ou lors de la décolonisation, cette réaction se fait plus ou moins dure dans les revendications qui s'affirment dans la vie de chaque jour, qu'elles soient de caractère nationaliste ou professionnel, qu'elles concernent la promotion féminine ou l'éducation. Pareille poussée aboutit souvent à des compromis conclus sous la forme de lois ou d'accords plus ou moins privés, qui serviront de norme pour un temps donné et dont l'observation sera obtenue, en cas de défaillance, par la contrainte. Celle-ci sera exercée soit par l'Etat, ses tribunaux, voire ses prisons, soit par des actions sociales telles que les grèves. Parfois intervient un simple rappel privé des obligations en cause.

Le recours éventuel à la contrainte n'empêche pas la justice d'être « fille de liberté », comme l'écrivait R. Clémens³. L'homme qui veut être juste foncièrement, et non seulement dans cette partie extérieure de lui-même qui, contre son gré, offre prise à autrui, doit assumer personnellement la possibilité ou l'exercice effectif de la contrainte comme l'aidant à corriger ses propres erreurs ou défaillances ; il doit *l'intérioriser*, tout en sachant d'ailleurs qu'une part d'erreur ou d'abus peut affecter les revendications qui l'interpellent ou la contrainte qu'il subit. Sans aller jusqu'à voir dans le receveur des contributions ou les chefs syndicalistes ses meilleurs amis ou à capituler devant eux sans discussion, il s'interdira de les considérer simplement comme des adversaires et, s'il y a lieu de reconnaître le bien-fondé de leurs exigences, il fera mieux que de s'y résoudre de mauvais gré. Au contraire, dans l'accomplissement de la justice il verra la réponse à l'appel des autres et de Dieu et il y engagera sa libre décision ; il changera

3. Elle n'est pas uniquement fille du vouloir d'autrui qui réussit à s'imposer

en autonomie ce qui lui apparaît d'abord comme hétéronomie. Des zones entières de son existence en recevront un nouvel éclairage et refléteront fidèlement la lumière et la chaleur de celui qui est Amour en toute chose. Peut-être cette vérité lui reviendra-t-elle à l'esprit lorsqu'il participera à la célébration dominicale de l'Eucharistie ou nourrira-t-elle, sans toujours qu'il y songe, une prière implicite dans sa vie quotidienne.

II. — CE QUI EST « DÛ »

Nous n'allons pas reprendre la nomenclature des points qu'énumèrent les diverses « déclarations des droits de l'homme ». On y lit l'énoncé d'un idéal, dont les différents termes doivent être relativisés pour n'être pas incompatibles entre eux. Souvent, hélas, ces chartes sont bien peu respectées par ceux-là qu'on a vus y souscrire. Elles demeurent néanmoins un lieu de référence et la preuve des aspirations profondes des hommes les plus divers. Nous ne chercherons pas non plus à préciser ce qui est dû en justice aux différents groupes sociaux ou aux personnes singulières dans le cadre d'une société donnée ; nous avons proposé ailleurs quelques normes à ce sujet⁴. Il nous suffit de relever certaines conditions qui nous paraissent indispensables pour guider la marche vers plus de justice.

1. La plus nécessaire consiste dans la reconnaissance du fait que chaque personne est une valeur éminente en elle-même, pour elle-même et pour autrui, une valeur à promouvoir par le sujet même et par les autres. « Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat », a déclaré le Seigneur. On dira de même que l'économie, la loi, l'« ordre » sont faits pour l'homme — ou plutôt pour les hommes : en matière sociale comme ailleurs « l'homme » est une abstraction ; la seule réalité, ce sont les hommes liés entre eux et avec la nature par des rapports multiples et complexes.

Nous pensons, avec beaucoup d'autres sans doute, que l'histoire a un sens et qu'à travers toute sorte de vicissitudes elle comporte une reconnaissance de plus en plus explicite et de plus en plus universelle de cette valeur à promouvoir qu'est chaque personne humaine. Certes, malgré les déclarations solennelles évoquées plus haut, malgré la condamnation du racisme et des discriminations arbitraires, malgré les efforts toujours repris pour faire régner la justice jusque sur le plan mondial, ne se trouvent pas éliminées

4. CL. MERTENS, S.J., « Ensayo sobre los principios fundamentales de una justa distribución de las rentas », dans *Problemas morales de la empresa en relación con el trabajo*, coll. *Anales de moral social y económica*, 4, Madrid, 1963.

les horreurs incessantes des guerres, des camps de concentration, du commerce des hommes ou des femmes, ni les exploitations habilement déguisées. Cela n'empêche pas, croyons-nous, une humanisation progressive des rapports sociaux grâce à une « reconnaissance » qui accueille plus lucidement toute personne et qui s'étend toujours davantage à l'ensemble de l'humanité.

Ici intervient le souci de « conscientisation » proclamé depuis quelque vingt ans par un grand nombre de militants qui combattent l'exploitation de l'homme par l'homme (ici encore le pluriel serait plus exact). Des groupes humains ont été réduits à une condition telle qu'ils ne se rendent même pas compte du caractère indigne de leur situation ni de la possibilité qu'ils ont d'en sortir en s'organisant pour faire respecter leurs droits. Un Karl Marx, un Emile Vandervelde, un Joseph Cardijn et tant d'autres ont été pour les exploités des révélateurs de leur dignité et de leurs virtualités, apportant dans leur indigence intellectuelle et matérielle parfois sordide, dans leur résignation fataliste ou dans leur attitude conformiste face à un désordre social savamment camouflé⁵, l'espoir et la résolution d'obtenir dans la société une place plus équitable. Pareille conscientisation est loin d'être achevée.

Au demeurant elle concerne aussi bien les classes privilégiées : une longue pratique de certaines formes de vie privée et plus encore sociale (nous y reviendrons), un horizon rétréci par l'individualisme et par la crainte de voir ébranlée une sécurité confortable, empêchent ces milieux de voir les situations réelles et d'admettre la nécessité de changements profonds pour libérer de la misère les 80 % de la population mondiale, victimes de l'égoïsme et des gaspillages de nos « civilisations avancées ». La conscientisation ne se limite d'ailleurs pas à la pure information ; elle doit atteindre le cœur, le centre des décisions aussi bien individuelles que sociales.

5. L'économiste américain J.K. GALBRAITH, dans *La science économique et l'intérêt général* (dont nous avons rendu compte dans *NRT*, 1976, 465 s.) parle des « vertus sociales requises » : les classes dominantes élaborent des images de comportement qui se propagent et se cliquent : celle du bon serviteur célibataire, partageant les joies et les peines de la famille de ses maîtres, mais logé dans une mansarde et privé d'organiser sa propre existence ; celle du mineur courageux, « gueule noire », enterré pour son travail, tôt ou tard victime de la silicose, dénué de tout en cas de chômage... Nous ne méconnaissions certes pas ce que de telles existences pouvaient recéler de valeurs véritables, nous nous réjouissons du succès des luttes que menèrent pour y échapper les hommes qui s'y trouvaient astreints. Aujourd'hui les « vertus sociales requises » sont plus séduisantes ; ce sont celle du consommateur, même s'il vit à crédit et se rend complice de l'inflation, celle des dirigeants « raisonnables » des pays en voie de développement, même s'ils s'enrichissent aux dépens de leur peuple, celle du clergé, des juristes ou des professeurs « qui ne font pas de politique » — le vice opposé étant d'être « gauchisant » ou « gauchiste ».

2. Ce qui concourt à promouvoir la justice en faisant apparaître aux yeux des hommes de nouveaux droits à la participation, ce sera aussi le développement intellectuel et moral, le contact avec des groupes plus favorisés (la pauvreté étant une notion essentiellement relative).

3. Il faut en dire autant de l'évolution des conditions économiques. Le droit à la santé, à une habitation décente ou à l'instruction ne se situe évidemment pas au même niveau dans nos sociétés économiques avancées et dans les pays où les infrastructures, la diffusion du « savoir faire » — qu'il s'agisse de médecins, d'ingénieurs, de techniciens, etc. — n'atteignent encore qu'un degré élémentaire. En ce sens on parlera de « *minimum vital social* », et c'est en tenant compte de telles données qu'on appréciera les écarts admissibles entre les différents revenus.

4. La réalisation d'une plus grande justice dépend encore du perfectionnement des instruments et techniques juridiques. Rappelons ici la controverse qui, il y a quelque soixante-quinze ans, opposait les tenants du « salaire familial absolu » à ceux du « salaire familial relatif ». Les premiers préconisaient un taux général de salaires qui assure les moyens d'une existence décente — à la mesure de l'époque — à toutes les familles, quelque nombreux que fussent leurs enfants. À quoi l'on objectait d'abord que les ressources économiques ne permettaient pas de porter à un tel niveau la rémunération du travail, et puis qu'en pareil régime les familles nombreuses resteraient désavantagées par rapport aux autres : un même revenu réparti sur plus de têtes procure une aisance d'autant moindre. Et l'on proposait le salaire familial relatif, proportionné pour chaque travailleur au volume de ses charges effectives de famille. Mais cette formule était difficilement acceptable du point de vue psychologique (en vertu de l'adage « à travail égal, salaire égal »), et son application tournerait au détriment de ceux-là qu'elle prétendait aider : les entreprises auraient trop d'intérêt à embaucher de préférence les salariés comptant moins de personnes à leur charge. Cette impasse apparente ne trouva de solution qu'avec l'innovation des caisses de compensation : celles-ci percevraient près des employeurs des cotisations égales par salarié, indépendamment de la différence des charges familiales ; elles distribueraient les sommes ainsi recueillies entre les familles des travailleurs au prorata du nombre d'enfants. Une institution nouvelle était née, répondant à une exigence de justice qui avait semblé jusqu'alors impossible à satisfaire.

Si nous nous sommes arrêté à cet exemple, c'est que souvent on perçoit mal quelles conditions suppose l'établissement de relations

justes en tel ou tel domaine ; c'est que l'émergence — au niveau personnel, professionnel ou international — d'exigences multiples, toutes justifiées apparemment mais concurrentes entre elles, appelle l'invention de techniques juridiques qui permettent d'y faire droit correctement. Le symbole usuel de la justice : une figure aux yeux bandés, avec la balance et le glaive, est à cet égard très inadéquat. Teilhard de Chardin écrivait : « La science pratique de l'homme (Morale, Economie, Politique, etc.) semble avoir été surtout conçue jusqu'ici comme un problème d'équilibre : donner à chacun son droit, son pain, son territoire, etc. », alors qu'il s'agit visiblement « de reconnaître là un problème d'énergie. Comment faire rendre à l'Humanité son plein d'énergies spirituelles ? » ⁶. Pour cela il s'agit d'avoir les yeux bien ouverts et d'employer un instrument plus dynamique que la balance.

« La justice, écrit G. Burdeau, est donc un mouvement, un effort constant vers la connaissance exacte de ce qui est dû à chacun, une tension incessante vers l'accomplissement de ce que commande cette connaissance. A la différence de l'ordre social qui est un élément statique du Bien commun, la justice en constitue l'élément dynamique... l'ordre est la figure provisoire d'un certain état de justice, et la justice est la promesse et le gage d'un ordre meilleur... ils se soutiennent l'un l'autre » ; et un peu plus loin : « le contenu de l'ordre et de la justice n'a qu'une valeur relative », provisoire ⁷.

III. — JUSTICE SOCIALE

C'est ici, pensons-nous, que s'insère la notion de justice sociale. Le terme a été répandu par l'encyclique *Quadragesimo Anno* et a donné de la tablature aux fidèles de la division traditionnelle de la justice en commutative, distributive et légale. En réalité, toute justice est sociale, pour autant qu'elle règle des rapports entre les hommes, généralement dans le cadre d'institutions. Nous croyons cependant qu'il faut réserver une place particulière à la vertu qui réclame et promeut les institutions nouvelles postulées par l'évolution de la société ⁸. Rappelons encore l'exemple des allocations familiales. De nos jours on songera aux rapports qui jouent au

6. Cité par Cl. CUÉNOT, *Pierre Teilhard de Chardin. Les grandes étapes de son évolution*, Paris, Plon, 1958, p. 261.

7. *Traité de science politique*, Paris, Librairie gén. de droit et de jurispr., I, 1949, p. 74, 78.

8. « ... pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice à instaurer et ne pas se contenter de pallier aux désordres et insuffisances d'une injuste condition » : PIE XII, *Lettre à la 39^e Semaine Sociale de France*, 7 juillet 1952.

sein des entreprises ou aux requêtes des pays en développement dans le domaine économique, politique, culturel. Là où n'existait que la conscience mal définie de certains changements à opérer, où intervenaient éventuellement la bienveillance, la bienfaisance, la générosité, il s'agira d'élaborer des structures nouvelles au caractère plus net, plus contraignant, et de dégager les ressources en hommes et en moyens matériels que postule leur fonctionnement.

La justice sociale éveille la conscience à reconnaître ce qu'il y a de valable dans les revendications que traduisent les conflits et à faire cadrer ces desiderata avec les exigences du bien commun et les limites concrètes du possible. Mieux encore, elle cherche à prévenir les conflits⁹.

Essentiellement inventive, elle est marquée d'un caractère inchoatif — moins défini que celui des autres formes de justice — et transitoire : lorsqu'elle a rempli son rôle, elle passe la main à celles-ci. Son exercice n'est pas « ponctuel », consistant en interventions laissées au bon vouloir des particuliers et s'attachant au soulagement d'individus ou de groupes limités. Elle s'élève au niveau des institutions et revendique le titre d'une exigence¹⁰. C'est la différence qu'on peut noter entre l'action d'un saint Pierre Claver au bénéfice des esclaves noirs déportés en Colombie et celle d'un Martin Luther King, entre les œuvres de miséricorde de personnes charitables qui se dévouent aux malades ou aux vieillards et les initiatives d'un Lord Beveridge et de ses collaborateurs, promoteurs des lois de sécurité sociale.

A notre époque de changements rapides, d'information largement dispensée même aux plus démunis, de sollicitation d'une publicité ou d'une propagande omniprésentes, la justice sociale prend une importance considérable. Il est nécessaire d'y former la mentalité et les cœurs ; il y faut une véritable « conversion », comme nous le dirons à la fin de ces pages.

IV. — VÉRITÉ

La complexité des relations sociales — qui s'étendent aujourd'hui jusqu'à l'ensemble des nations — exige non seulement la rectitude des intentions, la sincérité dans les déclarations et les engagements,

9. Les « organisations non gouvernementales » (ONG) ont un rôle important à jouer en la matière. Interdites dans les Etats totalitaires, elles sont heureusement reconnues par l'O.N.U. et ses institutions spécialisées, et elles exercent une activité bénéfique.

10. Cf. notre section V, p. 401 s. — Dans ce sens voir H. BÜCHELE, *Christsein im gesellschaftlichen System*, Vienne, Europa-Verlag, 1976 (présenté dans cette livraison, p. 464) et p. 47.

mais aussi un effort de lucidité et de vérité qui réclame des recherches ardues. Pour trouver dans la justice sa « médiation » efficace, la charité demande un travail sans cesse repris d'information, de comparaison et de pondération.

Il faut oser le dire : aucune des valeurs humaines n'est absolue ; elles peuvent entrer en conflit les unes avec les autres : par exemple le progrès social et la liberté individuelle ne sauraient être assurés l'un et l'autre que moyennant certains sacrifices de part et d'autre ; les différentes civilisations sont rattachées à des valeurs différentes et les emprunts pratiqués de l'une à l'autre risquent de compromettre les valeurs de cette dernière ; chacune présente ses faiblesses, voire ses tares propres et par conséquent les transferts de l'une à l'autre ne devraient s'effectuer qu'en toute lucidité, à la suite de choix politiques et moraux réfléchis, avec une pondération clairvoyante, dans la compréhension et l'estime mutuelles.

L'effort de vérité implique notamment le respect de cet élément du réel qu'est le facteur « temps ». Ce n'est pas du jour au lendemain que des ressources économiques et l'emploi de techniques plus efficaces peuvent être transportés d'un pays à un autre. La reconversion des activités dans les pays riches, l'établissement des infrastructures dans les régions peu équipées, le changement des mentalités et l'apprentissage du savoir faire ne s'achèvent pas en quelques années. Lorsque les Nations Unies ont proclamé « décennie du développement » la période 1961-1970, il était clair pour toute personne avertie que plusieurs dizaines d'années seraient nécessaires pour arriver à un résultat satisfaisant, même en supposant le bon vouloir et la probité chez ceux qui devaient donner comme chez ceux qui avaient à recevoir.

La vérité nous oblige à dire que les nations riches sont restées bien en deçà de leurs engagements et que ce grave retard ne saurait être excusé ni par les erreurs ou les abus éventuellement commis chez leurs partenaires pauvres, ni par l'insuffisance des conditions techniques, notamment de l'infrastructure. Les guerres ne nous ont-elles pas montré comment on peut créer des ports, des installations de stockage, des réserves de moyens de transport et des réseaux de distribution ? Le facteur temps ne joue pas uniquement pour rendre compte de certaines lenteurs ; il marque tout aussi bien l'urgence d'une nouvelle économie mondiale, de nouvelles relations politiques. Nous sommes gravement coupables d'injustice sociale au niveau international — et souvent aussi dans le cadre de nos propres pays — par nos attermoissements, nos disputes mesquines, nos faux-fuyants. Si la détermination de la vérité et sa mise en œuvre prennent du temps, la persistance et l'aggravation de misères criantes et de multiples formes d'exploita-

tion, et de notre côté les ajournements, le souci de récupérer d'une main ce que nous donnons de l'autre, témoignent de notre égoïsme sur tous les plans sociaux et de notre manque de sincérité. Voici quinze ans que les nations riches prenaient l'engagement de consacrer à l'aide aux pays pauvres un pour cent de leur revenu national. Taux dérisoire au regard de leur niveau de vie, surtout si on compare ce dernier à celui des pays en développement. Or en fait nos contributions sont toujours restées inférieures à cette proportion. Pareil immobilisme ne justifie-t-il pas le recours des moins favorisés à des mesures brutales (comme la majoration du prix du pétrole, la nationalisation des entreprises étrangères), lorsqu'ils en sont capables, ou à des actions révolutionnaires avec tout ce qu'elles présentent de chaotique ? Nous n'avons alors qu'à prendre une conscience plus claire de l'injustice dont nous sommes coupables ou complices et à trouver bon d'être « remis à notre place », tout en tâchant de conjurer les dommages que les changements trop brusques entraînent presque fatalement. La violence qui explose au grand jour ne fait que dévoiler une autre violence, celle qu'exerçaient les groupes exploitants et dont le caractère chronique lui permettait de passer pour l'ordre normal. Si nous sommes sincères, nous ne pouvons que nous réjouir des pressions croissantes exercées par les nations en développement sur la minorité de riches à laquelle nous appartenons, et envisager avec toute la lucidité possible les « reconversions » économiques et politiques qui nous sont demandées. Nous n'en serons capables que si nous acceptons une « conversion » de nos cœurs, de notre conscience profonde.

A chacun de promouvoir et de respecter suivant sa position dans le corps social la vérité dont nous parlons. Economistes, sociologues, juristes, ont à jouer ici un rôle de professionnels, mais tous nous devons participer au même effort par le souci de dépasser nos préjugés et nos cloisonnements sociaux ou nationaux, par le discernement appliqué aux informations et aux propagandes. Le formalisme apparemment désengagé ou la présentation partisane sont des tentations pour les hommes de science ; les outrances démagogiques guettent les hommes d'action ; le conformisme, la répétition de formules toutes faites véhiculées par la presse ou par les conversations d'atelier ou de salon, les revendications ou les trafics qui font litière du bien commun, tout cela menace la liberté d'esprit de chaque citoyen et a toujours quelque prise sur lui. A chacun de réagir dans la mesure de ses possibilités, sans jamais s'en remettre entièrement à l'intervention de quelques « spécialistes ».

V. — UNE DIMENSION NOUVELLE EN SPIRITUALITÉ

Nous en sommes venu à parler d'une conversion. A celle-ci est corrélative une révision en matière d'éducation chrétienne et d'idéal spirituel. Toute une suite de générations a développé un système institutionnel et un mode d'existence entachés d'injustice, dont nous sommes à présent complices et victimes. Complices, parce que chacun pour notre part nous avons plus ou moins directement soutenu cet « ordre » de choses et que nous en profitons ; victimes, car cette situation fausse notre jugement moral et nous enserme dans un réseau d'habitudes dont il est très difficile de nous dégager.

Dans un discours adressé à une assemblée internationale d'anciens élèves des jésuites¹¹, le P. Pedro Arrupe, Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, dénonçait d'emblée, en se référant au Synode des évêques de 1971, « le système d'éducation en vigueur (dans l'école comme dans les mass media) [qui] "favorise un individualisme étroit", "une mentalité qui béatifie la possession", et qui dégrade l'école, le collège ou l'université en un lieu d'apprentissage de techniques pour gravir des situations, gagner de l'argent et se placer — parfois en les exploitant — au-dessus des autres. En fin de compte, et c'est peut-être le plus grave, l'ordre (ou le désordre) établi exerce une telle influence sur les institutions éducatives et les moyens de communication sociale qu'au lieu de former "un homme nouveau", ils ne font qu'engendrer des reproductions de l'"homme tel qu'il est", de l'"homme que cet ordre requiert"... ». L'orateur se demande pourquoi « l'ascèse et la spiritualité traditionnelles » n'ont pas inculqué l'effort de réforme des structures sociales autant que la lutte contre les inclinations « qui nous atteignent individuellement à partir de notre structure personnelle ». « C'est, répond-il, que l'homme a toujours été plus ou moins conscient (et le christianisme a avivé cette conscience) qu'il pouvait se changer lui-même... Par contre, c'est seulement depuis peu que l'homme s'est rendu compte que le monde... avec ses structures..., de même qu'il est en bonne partie le fruit de sa liberté, est... aussi modifiable et réformable, si vraiment la volonté humaine s'y engage. » Au demeurant, le Christ n'est pas venu pour changer seulement les âmes singulières, mais pour sauver l'humanité ;

11. A Valence, le 31 juillet 1973. Nous utilisons largement le texte de cette conférence (reproduite dans *Vie chrétienne*, nn. 178-180, juin-sept. 1975). L'expérience mondiale de l'orateur, le niveau social de son auditoire, la lucidité qui caractérise l'examen de la situation et les exigences qui s'en dégagent ajoutent à l'importance de ce document et lui confèrent une signification particulière.

il a donné sa vie pour le rachat du monde et la formation d'un peuple nouveau ; son œuvre prépare des cieux nouveaux et une terre nouvelle (2 P 3,7-10.13 ; Ap 21,1.5). Et c'est par notre effort en ce monde que nous devons construire, sous la conduite du Seigneur, ce règne de vérité et de vie, de grâce et de sainteté, de justice, d'amour et de paix que proclame la préface du Christ Roi de l'Univers, dont la solennité clôture l'année liturgique.

Notre jugement et notre volonté, déviés par la convoitise de l'avoir et de la puissance, nous entraînent à une attitude de péché dont le caractère n'est pas seulement individuel mais social. Parler de « péché social », c'est conforme à notre nature humaine, qui est essentiellement sociale, faite à la fois d'intériorité et de communication. « On nous a toujours dit que la conversion intérieure ne suffisait pas, mais que nous avions à ... reconquérir à Dieu progressivement notre être tout entier. Aujourd'hui nous réalisons que ce que nous avons à reconquérir et à réformer, c'est aussi notre monde tout entier ... Quiconque se tient à l'écart du combat pour la justice refuse implicitement l'amour des autres et, en conséquence, l'amour de Dieu ... Il faut ... se placer devant la carte du monde et relever les points critiques — géographiques, sociologiques, culturels — où se logent péché et injustice. Et pour y parvenir, il faut évidemment utiliser des techniques comme instruments d'analyse et d'action, et des théories pour programmer » celles-ci.

A cet égard il est indispensable de mettre en œuvre diverses formes d'association et de travail en commun. La complexité des problèmes à mettre en lumière et à résoudre, la pression des milieux où se déroule notre existence, rendent quasiment impossible une conversion efficace de l'individu isolé. Il est nécessaire d'entrer dans les groupements existants, d'y insuffler ou y intensifier l'esprit chrétien, comme aussi d'élargir aux préoccupations et aux dimensions sociales l'horizon des nombreuses associations de vie chrétienne — groupes de prière, de recherche biblique, etc. — et des centres de spiritualité avec les organes de diffusion (revues, conférences ...) qui les complètent. Nous savons que l'homme est par nature un être social et engagé dans le monde ; notre spiritualité doit elle aussi, sans verser dans la politique, tenir compte de la dimension sociale du péché, sous peine de produire cet homme dont parle saint Jacques : « il regarde dans un miroir le visage qu'il tient de la nature ; à peine s'est-il considéré qu'il s'en est allé oubliant aussitôt ce qu'il était » (Jc 1, 23-24) ¹².

12. Dans le domaine qui nous occupe cette épître est spécialement éclairante, de même que certains passages des prophètes. Si les formes concrètes d'œuvres

« Il ne suffit pas, disait encore le P. Arrupe, devant la masse énorme de l'injustice, de ne pas en rajouter. Il faut encore supporter avec générosité les conséquences de l'injustice, se refuser à entrer dans la danse et surtout substituer à sa logique la dynamique de l'amour... Il faut ensementer l'amour... ». Pour beaucoup d'entre nous, cela n'ira pas sans de sérieux sacrifices, qui du reste ne sont point facultatifs mais traduisent simplement une renonciation actuelle à l'injustice. Devant un auditoire qu'il connaissait bien, le conférencier ne se contentait pas de déclarations générales ou lénifiantes. Comme manière de promouvoir la justice, il inculquait « la ferme détermination d'adopter un *style de vie beaucoup plus simple*, au plan personnel, familial, social et collectif, pour freiner la spirale du gain et de la compétition sociales. Fêtes, cadeaux, vêtements, bijoux pourraient devenir l'objet de réductions drastiques » qui permettent sans doute un meilleur emploi des revenus « mais surtout soient des gestes symboliques d'extraordinaire portée sociale ».

« Il faut former des hommes et des femmes qui ne soient pas esclaves d'une société de consommation, qui ne suivent pas la règle d'être et de paraître un peu plus que les autres, mais qui se proposent, au point d'en faire un idéal, de *se tenir toujours un peu en arrière* pour descendre la spirale du gain et de la compétition. Les moralistes d'autrefois, pour déterminer où commençait le superflu inacceptable pour un chrétien, conseillaient de se régler sans excès sur la coutume de chaque niveau social. *Ce conseil est aujourd'hui dépassé* ; il suppose une société statique, préoccupée de justice individuelle, mais qui ne se pose pas encore la question de savoir si les structures sociales... ne sont pas elles-mêmes une forme d'injustice. Or, c'est précisément le cas : *l'attitude véritablement morale est donc celle qui tend à descendre et à égaliser les échelons sociaux établis*. » « On devrait faire de sérieuses et sincères analyses pour déterminer en quel cas et jusqu'à quel point la part du revenu social des mieux partagés ne dépasse pas ce qu'elle devrait être si les structures étaient plus justes ¹³. » « ... toute per-

gagement au service de la justice différent, comme nous l'avons dit, suivant la condition des uns et des autres, ce devoir nous concerne tous jusqu'au plus intime de la prière d'un contemplatif ou d'un malade. Nous pouvons par exemple faire usage des prières que le Missel propose pour la paix et la justice, pour le temps de guerre ou de troubles graves, pour le développement des peuples, pour les chefs d'Etat, pour le travail des hommes...

13. Il va sans dire que pareilles analyses postulent un changement dans l'échelle des valeurs, substituant à l'avoir, à la puissance, des relations plus humaines, et, pour le chrétien, le sens de la reconnaissance et de l'amour du Christ dans le prochain. Les impasses de notre société de consommation et de gaspillage nous obligent à faire une large place à une économie du don et du service gratuit, à laquelle l'éminent économiste Fr. Perroux, membre de l'Institut,

sonne qui jouit d'un certain niveau social est concernée par [cette question] même si, en comparaison d'autres catégories plus favorisées encore, il lui semble souffrir injustice. Mais n'oublions pas que *le point de référence décisif est celui de ceux qui sont réellement pauvres*, dans nos pays et dans le tiers monde (les soulignés sont de nous). » Aussi nous faut-il écouter la voix des plus démunis, entrer en un dialogue sincère, désireux de connaître la réalité des situations. « Cherchons les avis de ceux qui dans nos associations appartiennent au monde ouvrier ¹⁴. Car, en dernière analyse, ce sont les opprimés qui doivent être les agents principaux du changement. Le rôle de ceux qui sont en place est de les assister, d'appuyer par une pression qui vient d'en haut la pression qui vient d'en bas sur les structures qui ont besoin d'être changées. »

C'est bien là un appel hardi à une conversion. L'homme qu'il entend éveiller n'est ni l'*homo faber*, ni l'*homo sapiens*, ni l'*homo politicus*, ni l'homme prométhéen, mais l'« homme spirituel », conforme à Jésus-Christ, qui est par excellence l'homme pour les autres. Revenant plus explicitement à l'aspect de vérité dont nous avons parlé plus haut, le P. Arrupe continue : « il ne suffit pas d'aimer, il faut aimer avec discernement... dans la lutte pour la justice, nous avons besoin du don de conseil et de discernement, du charisme du discernement des esprits ». L'homme se définit par l'amour ¹⁵, et sous l'action de l'Esprit du Seigneur il se change en homme nouveau, en homme spirituel. « Parce qu'il jouit du don de discernement, il peut découvrir et assumer activement le dynamisme profond et créateur de l'histoire, celui qui la pousse vers la construction déjà commencée du Royaume de Dieu ¹⁶. »

Construire dans l'histoire une société plus juste par le dynamisme de la charité et dans la lumière de la vérité, tel est le programme que tout homme est convié à réaliser en union avec ses semblables. S'y dévouer, c'est aux yeux du chrétien concourir à l'édification du Royaume définitif, où non seulement nous verrons face à face les Personnes divines, source rayonnante de vérité, de justice et d'amour, et en qui ces vertus ont leur subsistance suré-

a consacré l'ensemble de son œuvre. Si nous ne changeons pas de plein gré, nous y serons contraints par la pression ou la révolte des plus démunis, classes ou nations.

14. Cette phrase ne va-t-elle pas faire bondir ceux qui, dans certains pays riches, reprochent aux syndicats d'abuser de leur pouvoir ? On n'oubliera pas que la conférence que nous citons s'adressait à une assemblée internationale ; dans de nombreux pays sont interdits les organisations syndicales et les groupements professionnels et les opprimés n'ont pas la possibilité de faire entendre leur voix.

15. Il n'est donc pas simplement l'« animal raisonnable » défini par le rationalisme.

16. On se rappellera ici le passage cité plus haut du P. Teilhard de Chardin.

minente, mais où nous contemplerons et goûterons la profonde amabilité de chacun des enfants de Dieu, dont ici-bas les distances spatio-temporelles, nos préjugés et nos égoïsmes ne nous laissent apercevoir qu'une apparence lointaine ou trompeuse. Le ciel, ce ne sera pas Dieu seul, mais Dieu « tout en tous ». En tous et chacun des membres composant une assemblée à la fois immense et personnelle, resplendira la communion des saints, accomplissant la prière du Seigneur : « Que tous soient un, Père, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous » (*Jn 17,21*).

CHARITÉ AVEC VÉRITÉ SONT SOURCE DE JUSTICE

B-5180 Godinne
carrefour de l'Europe, 3

Cl. MERTENS, S.J.
Centre de Documentation
et de Recherche Religieuses